

**PREAVIS MUNICIPAL No 10/2017****Demande de crédit de CHF 245'000.- pour l'achat d'un véhicule multi-usage pour la voirie**

Délégué municipal : **MATHEZ Laurent**

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de notre service de la voirie, la municipalité a inscrit au plan des dépenses des investissements 2016/2021 le remplacement en 2018 de l'Unimog U300. Cependant la date d'expertise au 13 juin 2017, nous est parvenue récemment, et les frais incombant à la remise en état du véhicule ainsi que de la lame à neige en fin de vie sont très importants, évalués à près de 35'000.- CHF.



Véhicule multi-usages Vmeili 7000

2. Exposé des motifs

Acheté en excellent état en octobre 2006, ce véhicule effectue un grand nombre d'heures en hiver pour le déneigement et salage des routes communales. Ce véhicule est tout à fait indispensable aux travaux hivernaux de la voirie. Par contre il est peu utilisé en période estivale car il est équipé d'une citerne à eau qui reste sur le pont tout d'été en raison de la complexité du démontage.

En raison de ses 13 ans, dont 11 à la commune de Saint-Cergue, ce véhicule doit être présenté à la visite d'expertise tous les 2 ans. L'année dernière, les freins ainsi que plusieurs réparations ont dû être effectuées. Cette année, à nouveau, nous avons reçu une convocation pour la visite et pour laquelle des réparations, estimées à CHF 30'000 sont à prévoir. De plus la lame à neige qui l'équipe est en fin de vie. En effet il y a deux ans de nombreux travaux de réparations et de changement de pièces défectueuses ont dû être fait sur cet accessoire, ce qui avait engendré de frais s'élevant à environs CHF 8000.-. Montant qu'il va de nouveau falloir investir sur cette vieille lame à neige.

Vu les circonstances, deux choix se présentent à nous :

1. Faire les réparations pour CHF 30'000 assurant le passage de l'expertise jusqu'à l'achat prévu en 2018 selon le Plan des Dépenses d'Investissements (PDI). Montant qui sera perdu lors de la vente du véhicule.

2. Anticiper d'un an l'achat du véhicule et investir cette somme de CHF 30'000 dans un véhicule neuf, profiter d'une bonne reprise de l'ancien véhicule et éviter les frais de remise en état.

La municipalité, avec le soutien de son responsable de la voirie M. Arnaud André, était déjà en possession de la documentation et de différentes offres de fournisseurs potentiels. Parmi ceux-ci elle a choisi de demander deux offres aux entreprises suisses, soit Viktor Meili SA et Bucher SA.

Possédant déjà une fraiseuse de la même marque et étant très satisfait du service après-vente, du service technique ainsi que la rapidité de livraison des pièces de remplacement de la marque Meili SA. Après avoir vu et essayé les deux véhicules précités lors de démonstration, la Municipalité en accord avec le responsable de la Voirie ont optés pour l'achat du VMeili 7000.

Ce véhicule a un gabarit plus petit que notre Unimog et est équipé de quatre roues directrices, ce qui lui procure une maniabilité hors pair. Il sera mieux adapté aux largeurs des chemins à déneiger. Il est équipé d'un moteur 6 cylindres de 155 CV respectant les normes anti-pollution EURO 6, soit les plus récentes.

Il sera équipé d'un système « lift » appelé aussi multi-bennes. Cet équipement permet de multiples usages grâce à la possibilité de mettre et enlever les bennes de chargement, la saleuse et la citerne à eau, qu'elles soient pleines ou vides et de façon rapide et sécuritaire tout au long de l'année.

Ce qui n'est pas le cas actuellement, la saleuse reste durant toute la période hivernale et la citerne à eau durant la période estivale et par ce fait ce véhicule est peu utilisé. Ce qui ne sera pas le cas avec le nouveau véhicule Meili 7000. La partie avant du véhicule sera équipée d'un porte-outil universel permettant d'y accrocher une lame à neige.

Malheureusement, la lame ou la saleuse de d'Unimog ont des gabarits trop larges pour équiper le nouveau véhicule et ne sont pas réutilisables.

3. Projet

Ce nouveau véhicule, livré avec un pont en tôle et ridelles en aluminium sera acheté avec équipements suivants :

1) Lame à neige

Notre choix se porte sur une lame de la marque Sicoméтал que nous connaissons déjà car elles équipaient nos véhicules autrefois. D'ailleurs le modèle MM est le même que celui que nous possédions dans le passé. Un peu moins large que la lame actuelle ce nouveau modèle convient mieux à nos routes et chemins à déneiger. Cet agrégat sera acheté en même temps que le véhicule et incombe sur l'achat du véhicule.

2) Saleuse

Pour la saleuse VMeili nous propose la STRATOS F17 de la marque Schmidt d'une capacité de $1,7m^3$, contre $2m^3$ actuellement. Cette saleuse possède deux vis d'épandage ce qui a l'avantage de reprendre le sel plus régulièrement.

3) Citerne à eau

Profitant de l'offre et d'un rabais global de 8 %, la citerne à eau serait aussi commandée avec le véhicule.

En revanche la brosse que nous avons achetée il y a quelques années peut être réutilisée avec une petite adaptation.

4. Financement

| | |
|---|----------------|
| <u>Remplacement du véhicule Unimog 300 par Meili V7000</u> Basés sur les deux devis, demandés aux entreprises Meili SA et Ladog SA | CHF TTC |
| Meili V7000 avec reprise de l'Unimog et rabais | 237'738 |
| Divers et imprévus 3% | 7'262 |
| Total TTC | 245'000 |

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis 10/2017 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission de finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à remplacer un véhicule de la voirie
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 245'000 TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 29 mai 2017.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Pierre Graber

Joëlle Carriot